



COMITÉS PERMANENTS DU SYNDICAT DE L'AGRICULTURE

Le Conseil national est investi des pouvoirs de créer des comités permanents pour appuyer et promouvoir des activités spécifiques de notre Syndicat. Les vice-présidents nationaux sont affectés aux comités pour les présider, lesquels, malgré leur titre, peuvent s'occuper d'autres questions importantes, ce qu'ils ne manquent pas de faire.

À ce moment-ci, il existe quatre comités permanents du Syndicat de l'Agriculture :

Négociation collective et santé et sécurité,
Finances et communication,
Statuts et Éducation,
Questions générales.

Vous trouverez ci-après une brève description du mandat de chacun des comités permanents, ainsi que leur composition :

NÉGOCIATION COLLECTIVE ET SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le Comité permanent de la négociation collective s'occupe de tous les aspects des négociations qui relèvent du Syndicat de l'Agriculture. Il est également responsable de la santé et sécurité, autre question fort importante pour nos membres.

FINANCES ET COMMUNICATION

Le Comité permanent des finances est le « contrôleur » des finances de notre Syndicat. Il s'assure que le budget est respecté et que les cotisations des membres sont dépensées de façon pertinente. Les communications internes et externes relèvent également du mandat de ce comité.

STATUTS ET ÉDUCATION

Le Comité permanent des Statuts est chargé de s'assurer que les Statuts de notre Syndicat – soit nos principes et pratiques en matière d'exploitation – sont convenablement mis en application et mis à jour selon les besoins. L'éducation et la formation au sein du Syndicat de l'Agriculture relèvent également du mandat de ce comité.

QUESTIONS GÉNÉRALES

Comme son nom l'indique, le Comité permanent des questions générales s'occupe de toutes les questions qui ne sont pas couvertes par les trois autres comités. Il est également responsable des questions liées à la promotion de l'équité.

(Décembre 2006)